

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Joël GARESTIER

N° 26564

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L321-2
L321-3 et L321-4 du 27 juin 2024 relative à la délégation
de mandat communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communautaires ;
Vu le décret n°2024-788 du 2 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de
règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus
de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et membres communautaires donnent droit au
remboursement des frais qui résultent de l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Joël GARESTIER à BRILLAC-SUR-LOGNON
faict d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susdite.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Joël
GARESTIER à la Ville de Brillac-sur-Lognon le 12 au 13 mai 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Etat, sous réserve du remboursement des frais réellement
occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses autorisés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Motiver la présente décision par les motifs et l'ensemble de l'histoire sus-
citées et en ce qui concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 17/04/2025

Publié le jeudi 17 avril 2025



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Joël GARESTIER

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2025



26564.pdf
(.pdf, 368,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**